PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN, TENUE LE MARDI 6 OCTOBRE 2026 À 18 H 30

La présente **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité d'Ormstown a lieu le **6 octobre 2026, à 18 h 30,** à l'hôtel de ville, situé au 5, rue Gale, à Ormstown.

La séance est diffusée en direct et est accessible en différé sur la chaîne YouTube de la Municipalité en cliquant sur le lien prévu à cet effet, sur le site Internet de la Municipalité au www.ormstown.ca.

En aucun temps, durant la séance du conseil, il ne sera toléré que quiconque manque de respect envers un membre du conseil ou envers un employé, soit en paroles ou en gestes.

L'article 158 du *Code municipal du Québec* prévoit que le maire ou la mairesse préside les séances du conseil.

L'article 159 du *Code municipal du Québec* stipule que le maire ou la mairesse, qui préside une assemblée du conseil, maintient l'ordre et le décorum durant la séance.

Le maire qui préside peut ordonner l'expulsion de toute personne qui trouble l'ordre durant la séance du conseil. Le fait que la loi mentionne que les séances du conseil sont publiques ne signifie pas que les séances du conseil soient des réunions du public où il est possible de dire n'importe quoi, n'importe quand, donc, il ne sera pas toléré qu'un citoyen dans la salle ne perturbe d'aucune façon le déroulement de la séance. Quiconque interrompt les procédures durant la séance sera expulsé de la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

Présences:		**Absences:**	
Maire	Philippe Besombes	**Conseillère 5**	Valérie Taillefer
Conseiller 1	René Gauthier		
Conseiller 2	Jacques Guilbault		
Conseillère 3	Jane Fairhurst		
Conseiller 4	Michel André Émond		
Conseiller 6	Robert Greig		

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Philippe Besombes, le Directeur général, Monsieur Daniel Leduc et la Greffière et directrice des affaires juridiques, Madame Maïlys Ricaud, sont également présents.

Tous les membres du conseil présents attestent avoir reçu l'avis de convocation, incluant l'ordre du jour dans le délai prescrit.

---

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte par le maire à 18 h 30.

1.1 Allocution du maire
1.2 Période de questions d'ordre général (30 minutes)

26-10-265 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 1.1. Allocution du maire;
- 1.2. Période de questions d'ordre général (30 minutes).

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAL
- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2026;
- 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 septembre 2026;

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL
- 4.1. Liste des comptes à payer au 6 octobre 2026;
- 4.2. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligation au montant de 2 025 000 $ qui sera réalisé le 23 octobre 2026;
- 4.3. Autorisation de transfert budgétaire inter-familles;

4.4. Autorisation d'achat d'un forfait d'heures pour les services informatiques;

5. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

5.1. Avis de motion et dépôt du premier projet de Règlement sur la gestion contractuelle numéro 129-2026 abrogeant les règlements 129-2020 et 129-2021;

6. CONSEIL MUNICIPAL

6.1. Abrogation de la résolution 26-09-243 « Nomination d'un représentant remplaçant au conseil d'administration de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent » et adoption d'une nouvelle résolution « Nomination d'un représentant au conseil d'administration de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent »;

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

7.1. Mandat pour la réalisation d'une étude de circulation – Réaménagement de quatre intersections problématiques du corridor des routes 138, 201 et 201 Nord, en collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable;
7.2. Autorisation de retourner en appel d'offres en 2027 pour la vidange complète des quatre étangs aérés, le transport et la disposition des boues.
7.3. Demande d'autorisation pour effectuer une modification au programme PAVL Redressement et Sécurisation 2026
7.4. Autorisation d'amender le contrat de services professionnels d'Artelia Canada pour réaliser des études et prestations supplémentaires requises dans le cadre de la réfection des rues Gale et Church (route 201), à l'exclusion de l'étude de circulation

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. Service de sécurité incendie – Dépôt du rapport mensuel d'août 2026.

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

9.1. Permis émis – Septembre 2026;
9.2. Demande de dérogation mineure – 6, rue Edward
9.3. Demande de PIIA – 30, rue Lambton
9.4. Acquisition de gré à gré d'une servitude de passage et d'utilité publique à l'encontre du lot 5 807 233 – 28, rue Cullen
9.5. Acquisition de gré à gré d'une servitude de passage et d'utilité publique à l'encontre du lot 5 807 239 – 1012, rue Oliver
9.6. Acquisition de gré à gré d'une parcelle de terrain vacant à l'encontre d'une partie du lot 5 807 245 – Rue Oliver, Ormstown

10. COMMUNICATION, CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1. Aucun sujet à traiter

11. CORRESPONDANCE
12. VARIA
13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par Jane Fairhurst
APPUYÉ par Jacques Guilbault
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

---

3. <u>PROCÈS-VERBAL</u>

26-10-266 **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2026**

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Michel André Émond
APPUYÉ par la conseillère Jane Fairhurst
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 septembre 2026 tel que présenté, tous les membres du conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

26-10-267 **3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 septembre 2026**

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller René Gauthier
APPUYÉ par la conseillère Jane Fairhurst
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 septembre 2026 tel que présenté, tous les membres du conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL

26-10-268 **4.1 Approbation des opérations financières**

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Guilbault
APPUYÉ par le conseiller Michel André Émond
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, chacun des membres du conseil attestant avoir pu prendre connaissance de la présente liste et avoir reçu réponse à leurs questions;

D'APPROUVER la liste des opérations financières, jointes au présent procès-verbal à **l'annexe A,** pour des montants totalisant **285 664.47 $.**

ADOPTÉE

26-10-269 **4.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligation au montant de 2 025 000 $ qui sera réalisé le 23 octobre 2026**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité d'Ormstown souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 025 000 $ qui sera réalisé le 23 octobre 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
166-2025	2 025 000 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 166-2025, la Municipalité d'Ormstown souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Guilbault
APPUYÉ par le conseiller Robert Greig
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 23 octobre 2026;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 avril et le 23 octobre de chaque année;

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DU HAUT-ST-LAURENT
12, RUE BRIDGE
ORMSTOWN, QC
J0S 1K0

8. Que les obligations soient signées par le maire et le greffier-trésorier. La Municipalité d'Ormstown, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 166-2025 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 23 octobre 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

26-10-270 **4.3 Autorisation de transfert budgétaire inter-familles**

ATTENDU les dispositions de l'article 961 du Code municipal;

ATTENDU la nécessité de mettre en équilibre l'ensemble des postes budgétaires en cette année 2026;

ATTENDU la possibilité d'exécuter cette opération déficitaire budgétaire par la voie de transferts inter-familles pour le budget 2026;

ATTENDU le dépôt du présent tableau précisant les postes budgétaires et les soldes créditeurs (CT) et débiteurs (DT) impliquant au montant total de 418 402.47 $;

EN CONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par le conseiller René Gauthier
APPUYÉ par le conseiller Michel André Émond
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'AUTORISER, la personne cadre en poste pour effectuer les différents transferts budgétaires inter-familles permettant le retour à l'équilibre de tous les postes budgétaires 2026, comme indiqué dans le tableau présenté;

ADOPTÉE

26-10-271 **4.4 Autorisation d'achat d'un forfait d'heures pour les services informatiques**

ATTENDU QUE la Municipalité s'acquière d'un service informatique externe avec l'entreprise Solutions informatique de la Montérégie ;

ATTENDU QUE le forfait d'heure acheté par résolution 26-03-049 est arrivé à épuisement en août 2026 et que ledit forfait doit être renfloué ;

ATTENDU QUE pour terminer l'année fiscale 2026, l'achat d'un forfait de 100 heures est nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par le conseiller Michel André Émond
APPUYÉ par le conseiller Robert Greig
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'AUTORISER l'achat d'un nouveau forfait de 100 heures avec la firme Solution informatiques de la Montérégie, pour un montant maximal de 8 000$ (taxes en sus) ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-130-00-414 ;

ADOPTÉE

---

5. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

26-10-272 **5.1 Avis de motion et dépôt du premier projet de Règlement sur la gestion contractuelle numéro 129-2026 abrogeant les règlements 129-2020 et 129-2021**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Jacques Guilbault à l'effet qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera déposé pour adoption le Règlement de gestion contractuelle 129-2026, abrogeant les règlements 129-2020 et 129-2021, soit le règlement à jour de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux (RLRQ c. C-65-01*), au regard de laquelle tout organisme municipal doit adopter un règlement sur la gestion contractuelle qui prévoit des normes applicables à l'attribution et à l'exécution de l'ensemble de ses contrats.

Le projet de règlement est déposé séance tenante et présenté conformément aux dispositions applicables du Code municipal du Québec.

Les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement dans les délais requis et renoncent à sa lecture complète.

ADOPTÉE

---

6. CONSEIL MUNICIPAL

26-10-273 **6.1 Abrogation de la résolution 26-09-243 « Nomination d'un représentant remplaçant au conseil d'administration de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent » et adoption d'une nouvelle résolution « Nomination d'un représentant au conseil d'administration de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent »**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown est représentée au conseil d'administration de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE Valérie Taillefer n'est pas en mesure d'exercer ses fonctions de représentante de la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner un représentant afin d'assurer la représentation de la Municipalité au sein du conseil d'administration de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 08 septembre 2026, la résolution no 26-09-243 "Nomination d'un représentant remplaçant au conseil d'administration de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent" ;

ATTENDU QUE cette dernière ne peut être effective en tant que telle auprès de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par le conseiller René Gauthier
APPUYÉ par la conseillère Jane Fairhurst
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE la résolution 26-09-243 soit abrogée et remplacée par ce qui suit :

DE NOMMER Monsieur Philippe Besombes à titre de représentant de la Municipalité d'Ormstown au sein du conseil d'administration de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent;

QUE le mandat de Monsieur Philippe Besombes est consenti pour une durée de trois ans, à compter du 06 octobre 2026;

QUE ce mandat soit renouvelable, conformément aux règles applicables;

DE TRANSMETTRE une copie certifiée conforme de la présente résolution à l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent ainsi qu'à la Société d'habitation du Québec aux fins de mise à jour et de conformité administrative;

ADOPTÉE

---

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

26-10-274 **7.1 Mandat pour la réalisation d'une étude de circulation – Réaménagement de quatre intersections problématiques du corridor des routes 138, 201 et 201 Nord, en collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable**

ATTENDU QUE la Municipalité demande le réaménagement de quatre intersections problématiques du corridor des routes 138, 201 et 201 Nord, par lesquelles transite une part importante du trafic lourd;

ATTENDU QUE ces intersections sont les suivantes : 1) routes 138, 201 et rue Bridge; 2) chemin Rivière-aux-Outardes, rue Roy et route 138/201 Nord; 3) route 138A, rue Gale et route 138/201 Nord; 4) rues Gale et Church, correspondant au corridor des routes 138 et 201 Nord;

ATTENDU QUE la sécurité des piétons, des étudiants et des cyclistes est une préoccupation importante, en raison de la présence d'étudiants marchant dans les accotements près de la route 138A, de la rue Gale et de la route 138/201 Nord;

ATTENDU QUE l'intersection des rues Gale et Church est actuellement empruntée par le trafic lourd en direction de Salaberry-de-Valleyfield et que cette intersection, trop longue pour les piétons, ainsi que l'étroitesse de la rue Church sur un tronçon, doivent être évaluées afin de déterminer les enjeux futurs de sécurité et de capacité;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà adopté la résolution 18-03-084 demandant au ministère des Transports de prendre des mesures d'atténuation de risque afin de sécuriser l'intersection de la route 138 et la route 201, notamment pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes;

ATTENDU QU'une étude de circulation est donc requise afin de documenter les conditions actuelles et projetées aux quatre intersections, d'évaluer les impacts des projets de développement anticipés et du trafic lourd, et de comparer les scénarios de réaménagement possibles;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été effectuées auprès de trois firmes d'ingénierie, soit:

- GBI pour un montant de 54 772.17 $ avant taxes;
- Artelia pour un montant de 62 500,00 $ avant taxes,
- Équipe Laurence pour un montant de 113 900$ avant taxes;

ATTENDU QUE GBI est le plus bas soumissionnaire conforme pour la portée complète des services requis;

ATTENDU QUE cette étude permettra de soutenir les échanges avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable et d'orienter la conception finale d'un aménagement sécuritaire, fonctionnel et durable;

En conséquence;
Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Michel André Émond
APPUYÉ par le conseiller Jacques Guilbault
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

D'OCTROYER le mandat de réalisation de l'étude de circulation visant les quatre intersections problématiques du corridor des routes 138, 201 et 201 Nord à GBI, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 54 772.17 $, taxes applicables en sus;

QUE l'étude tienne compte de la circulation existante et projetée, des débits anticipés liés aux développements résidentiels, commerciaux et industriels, du transport lourd, des déplacements scolaires, de la sécurité des piétons et cyclistes, de l'étroitesse de la rue Church et de la longueur des traverses piétonnières problématiques;

QUE le mandat soit réalisé en coordination avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable, afin d'assurer la cohérence avec le projet de réaménagement du corridor, les exigences applicables au réseau routier supérieur et les besoins municipaux en matière de sécurité, de transport actif et de développement futur;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 23-053-30-721, sous réserve des crédits disponibles et de l'approbation des instances compétentes.

ADOPTÉE

26-10-275 **7.2 Autorisation de retourner en appel d'offres pour la vidange complète des quatre étangs aérés, le transport et la disposition des boues**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown doit procéder à la vidange et à la gestion des boues accumulées dans ses étangs aérés afin d'assurer le maintien de l'efficacité de sa station d'épuration;

ATTENDU QUE le relevé d'accumulation des boues réalisé en 2026 estime à environ 208 tonnes métriques de matière sèche, la quantité présente dans l'étang no 1;

ATTENDU QUE les résultats de caractérisation des boues de l'étang no 1 requièrent leur disposition dans un lieu d'enfouissement autorisé dans le cadre des travaux de base prévus au devis;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 8 septembre 2026 de l'appel d'offres public, ORM2025-06 – Vidange des étangs aérés, transport et disposition des boues et qu'une seule soumission a été reçue;

ATTENDU QUE le montant soumis pour la vidange complète de l'étang no 1 dépasse le montant prévu au budget 2026;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de regrouper les travaux dans un nouvel appel d'offres visant la vidange complète des quatre étangs aérés;

En conséquence;
Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Michel André Émond
APPUYÉ par le conseiller Robert Greig
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

DE NE PAS DONNER SUITE à l'appel d'offres public ORM2025-06 – Vidange des étangs aérés, transport et disposition des boues;

D'AUTORISER l'administration municipale à préparer et à lancer un nouvel appel d'offres pour la vidange complète des quatre étangs aérés, incluant le pompage, la déshydratation, le transport

et la disposition des boues, sous réserve de la disponibilité des crédits et des autorisations applicables;

QUE les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux soient prévus au budget 2027 et imputés au poste budgétaire 02-414-00-446.

ADOPTÉE

26-10-276

7.3 Demande d'autorisation pour effectuer une modification au programme PAVL Redressement et Sécurisation 2026

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour la réalisation de travaux sur le 3e Rang;

ATTENDU QUE les travaux municipaux prévus comprennent le remplacement de plusieurs ponceaux ainsi que la réfection du pavage de certains tronçons du 3e Rang;

ATTENDU QUE, lors du dépôt de la demande à l'été 2025, la Municipalité ignorait que le MTMD procéderait au remplacement du pont Clearbrook sur le 3e Rang;

ATTENDU QUE les travaux de remplacement du pont Clearbrook sont déjà commencés et que leur fin est prévue en novembre 2026;

ATTENDU QUE le remplacement de ponceaux transversaux pendant la fermeture du pont laisserait une seule issue possible et créerait un risque pour les résidents, les véhicules d'urgence, les services municipaux et les autres usagers;

ATTENDU QU'il n'est pas sécuritaire de réaliser simultanément ces interventions lorsque les conditions d'accès au 3e Rang sont ainsi limitées;

ATTENDU QUE, compte tenu de la fin prévue du chantier du MTMD en novembre 2026, la Municipalité ne disposera pas du temps requis pour compléter de façon sécuritaire les travaux de remplacement des ponceaux et de pavage avant l'échéance du 31 décembre 2026;

ATTENDU QU'une modification de l'échéancier est nécessaire afin de réaliser les travaux dans des conditions sécuritaires et conformes aux exigences du programme;

En conséquence;
Il est **PROPOSÉ** par le conseiller René Gauthier
APPUYÉ par le conseiller Jacques Guilbault
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

D'AUTORISER le Service du génie à présenter au ministère des Transports et de la Mobilité durable une demande de modification de l'échéancier des travaux financés dans le cadre du PAVL pour le 3e Rang, afin de reporter l'échéance actuellement fixée au 31 décembre 2026;

QUE cette demande est motivée par la réalisation des travaux de remplacement du pont Clearbrook sur le 3e Rang exécutés par le MTMD et par les enjeux de sécurité liés au maintien d'une seule issue pendant le remplacement des ponceaux transversaux;

QUE la Municipalité coordonne la nouvelle planification des travaux avec le MTMD et les intervenants concernés afin d'assurer le maintien d'accès sécuritaires, notamment pour les services d'urgence;

QUE le service du génie de la Municipalité soit autorisé à transmettre la demande, à fournir les renseignements requis et à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

26-10-277

7.4 Autorisation d'amender le contrat de services professionnels d'Artelia Canada pour réaliser des études et prestations supplémentaires requises dans le cadre de la réfection des rues Gale et Church (route 201), à l'exclusion de l'étude de circulation, pour un montant de 67 840 $ avant taxes

ATTENDU QUE par la résolution 25-02-065, adoptée le 10 février 2025, la Municipalité d'Ormstown a octroyé à Artelia Canada inc. le contrat de services professionnels relatif à la réfection de rues, pour un montant de 1 198 548,26 $ taxes incluses;

ATTENDU QUE les rues Gale et Church correspondent à une portion de la route 201 et sont visées par les projets du MTMD nos 154870370 et 154151099 ainsi que par l'entente de collaboration 202739;

ATTENDU QUE le MTMD a demandé des modifications aux plans et devis ainsi que des études et analyses supplémentaires, notamment en matière de drainage pluvial, d'hydraulique, de maintien de la circulation et de conception finale;

ATTENDU QUE des considérations municipales additionnelles, dont les développements projetés, l'installation future d'une usine d'eau potable et la révision de critères de conception du réseau pluvial, nécessitent également une mise à jour des plans et devis;

ATTENDU QUE les services supplémentaires retenus et demandés à Artelia Canada inc. totalisent 67 840 $ avant taxes et comprennent l'étude hydrologique et les simulations du réseau d'égout pluvial, l'étude hydraulique pour la répartition des coûts, le relevé topographique supplémentaire, les plans et devis de maintien de la circulation ainsi que la révision des plans et devis des rues Gale et Church;

ATTENDU QUE l'entente de collaboration 202739 prévoit un partage à parts égales des coûts admissibles des activités préparatoires entre le MTMD et la Municipalité, sous réserve des modalités, approbations et plafonds qui y sont prévus;

En conséquence;
Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Jane Fairhurst
APPUYÉ par le conseiller Robert Greig
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

D'AUTORISER un amendement au contrat de services professionnels d'Artelia Canada pour un montant maximal de 67 840 $ avant taxes, afin de réaliser les services supplémentaires demandés;

QUE cet amendement couvre :

- L'étude hydrologique et les simulations du réseau d'égout pluvial (10 140 $),
- L'étude hydraulique pour la répartition des coûts (4 300 $),
- Le relevé topographique supplémentaire (5 600 $),
- Les plans et devis de maintien de la circulation (16 000 $)
- Et la révision des plans et devis des rues Gale et Church (31 800 $), le tout avant taxes;

QUE toute dépense réclamée au MTMD est soumise à son approbation et respecte les conditions d'admissibilité, les plafonds financiers et les exigences documentaires de l'entente 202739;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 23-053-00-721, sous réserve de la disponibilité des crédits;

QUE le directeur général et le service du génie soient autorisés à préparer, transmettre et signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, conformément à leurs pouvoirs respectifs.

ADOPTÉE

---

8. SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 Service de sécurité incendie - Rapport mensuel d'août 2026

Le conseil prend acte du dépôt du rapport du service incendie de la Municipalité d'Ormstown pour le mois d'août 2026.

---

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

9.1 Permis émis – Septembre 2026

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des permis émis pour le mois de septembre 2026.

26-10-278 **9.2 Demande de dérogation mineure – 6, rue Edward**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure pour régulariser l'empiètement dans la marge avant d'un bâtiment existant a été déposée le 2 juillet 2026;

ATTENDU QUE la demande vise à régulariser l'empiètement d'une partie de la résidence à l'intérieur de la marge avant, soit à 4,42 mètres au lieu de 5 mètres (Grille des normes et usages R-13 du règlement de zonage 148-2023), soit une dérogation de 0,58 mètres;

ATTENDU QUE, suite à une analyse du dossier, il est apparu que lors de la construction du bâtiment, soit en 1975, le règlement de zonage numéro 60 à l'époque, exigeait que la marge de recul pour un bâtiment soit à 25 pieds (7,62 mètres) ou identique à l'alignement des bâtiments adjacents;

ATTENDU QUE les résidences adjacentes semblent empiéter aussi dans la marge avant, le tout démontrant un alignement commun;

ATTENDU QUE le demandeur n'a pas été en mesure de démontrer, hors de tout doute, la reconnaissance de droit acquis pour l'emplacement dudit bâtiment;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni les exceptions mentionnées au présent règlement sur les dérogations mineures;

En conséquence;
Il est **PROPOSÉ** par le conseiller René Gauthier
APPUYÉ par le conseiller Michel André Émond
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Ormstown accepte ladite demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

26-10-279 **9.3 Demande de PIIA – 30, rue Lambton**

ATTENDU QU'une demande de PIIA pour l'installation d'une enseigne commerciale apposée à plat sur le bâtiment a été déposée par la Ferme de la potière au cours du mois d'août 2026;

ATTENDU QUE la demande concerne l'installation d'une plaque métallique illuminée, ayant les dimensions 10'' X 18'', une couleur de fond métallique brun avec un logo bleu et une écriture ambrée;

ATTENDU QUE l'illumination de l'enseigne apposée sur bâtiment fait partie intégrante de l'enseigne et que la source lumineuse constante n'est pas visible;

ATTENDU QUE l'emplacement est situé à l'intérieur d'une zone qui est assujettie à un PIIA où les enseignes doivent contribuer à une mise en valeur des bâtiments du secteur;

ATTENDU QUE l'article 4.6 du règlement sur les PIIA 152-2023, stipule que les critères d'intégration exigés pour une enseigne doivent, entre autres, viser un concept conçu de manière à s'harmoniser avec l'esprit architectural du bâtiment principal, tout en étant représentative de l'usage auquel elle est rattachée;

ATTENDU QUE le design et la palette de couleurs des enseignes s'harmonisent avec l'essence architecturale des éléments existants du bâtiment ainsi qu'avec ses fonctions;

ATTENDU QUE les dimensions des enseignes sont conformes aux exigences mentionnées au tableau 11.1 et l'article 11.17 du règlement de zonage 148-2023;

En conséquence;
Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Jane Fairhurst
APPUYÉ par le conseiller Jacques Guilbault
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Ormstown accepte ladite demande de PIIA.

ADOPTÉE

26-10-280 **9.4 Acquisition de gré à gré d'une servitude de passage et d'utilité publique à l'encontre du lot 5 807 233 – 28, rue Cullen**

CONSIDÉRANT que la municipalité entreprendra des travaux d'implantation de nouvelles conduites à des fins de bouclage de l'aqueduc.

CONSIDÉRANT que ces travaux requièrent l'acquisition d'une servitude de passage et d'utilité publique à l'encontre du lot 5 807 233 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteaugay, laquelle est montrée au plan annexé à la présente.

CONSIDÉRANT que la municipalité a négocié avec la propriétaire pour l'acquisition de cette servitude.

CONSIDÉRANT la promesse de cession d'une servitude de passage et d'utilité publique signée par Mme Hélène Tessier et datée du 25 septembre 2026.

En conséquence;
Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Robert Greig
APPUYÉ par le conseiller Michel André Émond
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCEPTER la promesse de cession d'une servitude de passage et d'utilité publique à l'encontre du lot 5 807 233 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteaugay, signée par Mme Hélène Tessier et datée du 25 septembre 2026, pour la somme de 15 000,00$;

DE MANDATER un notaire, un arpenteur-géomètre et tout autre professionnel dont les services pourraient être requis afin de réaliser cette acquisition.

D'AUTORISER le maire, ou le directeur général à signer l'acte de servitude notarié pour et au nom de la Municipalité, et tout autre document requis afin de réaliser cette acquisition.

ADOPTÉE

26-10-281 **9.5 Acquisition de gré à gré d'une servitude de passage et d'utilité publique à l'encontre du lot 5 807 239 – 1012, rue Oliver**

CONSIDÉRANT que la municipalité entreprendra des travaux d'implantation de nouvelles conduites à des fins de bouclage de l'aqueduc.

CONSIDÉRANT que ces travaux requièrent l'acquisition d'une servitude de passage et d'utilité publique à l'encontre du lot 5 807 239 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteaugay, laquelle est montrée au plan annexé à la présente.

CONSIDÉRANT que la municipalité a négocié avec la propriétaire pour l'acquisition de cette servitude.

CONSIDÉRANT la promesse de cession d'une servitude de passage et d'utilité publique signée par Mme Sarah Burrows-Labelle et datée du 3 septembre 2026

CONSIDERANT que la promesse de cession engendre pour la Municipalité de procéder, à ses frais, au raccordement de la bâtisse sise au 1012 rue Oliver, Ormstown, aux réseaux d'égouts et d'acqueducs municipaux, ainsi qu'au retrait de la fosse septique actuellement en place sur le lot 5 807 239 ; que le montant de ces travaux est estimé à 18 650$;

En conséquence;
Il est **PROPOSÉ** par le conseiller René Gauthier
APPUYÉ par la conseillère Jane Fairhurst
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCEPTER la promesse de cession d'une servitude de passage et d'utilité publique à l'encontre du lot 5 807 239 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteaugay, signée par Mme Sarah Burrows-Labelle et datée du 3 septembre 2026;

D'ACCEPTER en conséquence la prise en charge des travaux, pour une somme de 18 650$;

DE MANDATER un notaire, un arpenteur-géomètre et tout autre professionnel dont les services pourraient être requis afin de réaliser cette acquisition.

D'AUTORISER le maire, ou le directeur général à signer l'acte de servitude notarié pour et au nom de la Municipalité, et tout autre document requis afin de réaliser cette acquisition.

ADOPTÉE

26-10-282 **9.6 Acquisition de gré à gré d'une parcelle de terrain vacant à l'encontre d'une partie du lot 5 807 245 – Rue Oliver**

CONSIDÉRANT que la municipalité a entrepris des travaux de réfection de la rue Oliver;

CONSIDÉRANT qu'une aire de retournement est requise sur la rue Oliver;

CONSIDÉRANT que l'implantation de l'aire de retournement requiert l'acquisition d'une partie du lot 5 807 245 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteaugay, laquelle est montrée au plan annexé à la présente;

CONSIDÉRANT que la municipalité a négocié avec la propriétaire pour l'acquisition de cette parcelle;

CONSIDÉRANT la promesse de vente signée par Mme. Jennifer Burrows et datée du 29 septembre 2026;

En conséquence;
Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Michel André Émond
APPUYÉ par le conseiller Robert Greig
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'ACCEPTER la promesse de vente d'une partie du lot 5 807 245 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteaugay, signée par Mme Jennifer Burrows et datée du 29 septembre 2026, pour la somme de 11 300,00 $, plus les taxes applicables, le cas échéant;

DE MANDATER un notaire, un arpenteur-géomètre et tout autre professionnel dont les services pourraient être requis afin de réaliser cette acquisition.

D'AUTORISER le maire, ou le directeur général à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité, et tout autre document requis afin de réaliser cette acquisition.

ADOPTÉE

---

10. COMMUNICATION, CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun sujet à traiter.

---

11. COMMUNICATION

Aucun sujet à traiter.

---

12. CORRESPONDANCE

Aucun sujet à traiter.

---

13. VARIA

---

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

La période de questions est d'une durée de 30 minutes.

Il est demandé aux citoyens qui se présentent de s'identifier et de se limiter à poser une question. Si le temps le permet, il sera possible de poser une seconde question.

Les questions relatives au service d'urbanisme qui font état d'une situation particulière, autre que celles indiquées sur l'ordre du jour de la séance actuelle, seront transférées à la direction générale qui prendra rendez-vous avec la personne concernée. Les membres du conseil n'ont pas accès aux données des divers dossiers et n'ont pas à se prononcer sur le travail du personnel.

26-10-283

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Guilbault
APPUYÉ par le conseiller Michel André Émond
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE la séance soit levée à 19h39.

ADOPTÉE

Philippe Besombes
Signature numérique de Philippe Besombes
Date : 2026.11.03 11:30:34 -05'00'

M. Philippe Besombes
Maire

Maïlys Ricaud
Signature numérique de Maïlys Ricaud
Date : 2026.11.03 11:35:09 -05'00'

Mme Maïlys Ricaud
Greffière et directrice des affaires juridiques

ANNEXE A

Nom fournisseur	Description	Montant total facture
9141855 Canada Inc.	REP - VEH #35 - Appel de service 20 juillet 26	837,12 $
9141855 Canada Inc.	REP - VEH #35 - Appel de service 5 août 26	835,26 $
9303-1599 QUEBEC INC Académie Jeunesse	Service Camp de Jour - 2026	8 425,00 $
9386-0120 Québec Inc	Container Écocentre - Avril 2026	3 107,20 $
9386-0120 Québec Inc	Container écocentre + CRD contaminé - Mai 2026	3 541,23 $
9386-0120 Québec Inc	Container écocentre - Août 2026	4 850,51 $
Access	Service et transport de déchiquetage	228,57 $
Adn Communication	Alertes municipales - Août 2026	96,52 $
Anctil Égout Aqueduc Systèmes septiques & excavatio	Contrôleur d'air pour trou d'homme d'égout	1 563,67 $
Bauval Carrières Régionales	11.90 T Top-Mix - réserve	2 189,12 $
Bottier du Cinq (Le)	LOGO format pochette - Voirie	27,59 $
Bottier du Cinq (Le)	Botte cap-semelle en composite - Voirie	200,00 $
Buanderie Beaulieu et Fils Inc.	Nettoyage vêtements voirie	143,61 $
Cdtec Calibration Inc.	Étalonnage et certification détecteurs - Pompiers	143,72 $
Cdtec Calibration Inc.	Étalonnage et certification détecteurs - Voirie	287,44 $
Compteurs D'Eau du Québec	4 compteurs eau, frais annuel plateforme - Réso #26-04-112	6 905,88 $
Contrôle Animal Vaudreuil-Soulanges	Contrôle animalier - de mai à août 2026 - Réso #26-05-137	1 218,74 $
Discair Productions	WEB - Séance conseil 8 sept. 2026 - Réso 25-09-259	1 092,26 $
Drumco Énergie	Entretien réparation génératice Kohler - Hôtel de Ville	988,57 $
Dunton Rainville Senc Avocats	Services juridiques - Dossier #123625	10 345,70 $
Dunton Rainville Senc Avocats	Services juridiques - Dossier 69019	287,44 $
Dunton Rainville Senc Avocats	Services juridiques - Dossier #131454	6 684,36 $
Dunton Rainville Senc Avocats	Services juridiques - Dossier #123625	10 341,49 $
Dunton Rainville Senc Avocats	Services juridiques - Dossier #69019	287,44 $
Dunton Rainville Senc Avocats	Services juridiques - Dossier #131454	312,73 $
Entreprises S. Besner Inc.	Location plaque d'acier - Ponceau rue Argyle	362,17 $
Entreprises S. Besner Inc.	Location plaque d'acier - Ponceau rue Argyle	724,34 $
Entreprises S. Besner Inc.	Location plaque d'acier - Ponceau rue Argyle	362,17 $
Équip. albert Billette Inc. (Les)	Entretien scie à chaine	128,31 $
Équip. albert Billette Inc. (Les)	Nettoyage et ajuster carburateur - Scie à chaine	122,56 $
Équipements Quinton Inc.	Loc. bureau chantier - sept/oct.. 2026 Garage 201	661,11 $
Eurofins Environex	Analyse eau affluent et effluent	435,81 $
Eurofins Environex	Analyse eau affluent et effluent	299,17 $
Eurofins Environex	Analyse eau Puits	411,21 $
Eurofins Environex	Analyse eau - rues Roy, Gale, Cross	562,81 $
Fonds D'Information Territoire - Avis Mutation	9 Avis de mutation	54,00 $
Gestion Écono Plus Inc.	Frais repérage GPS - Sept. 2026	303,07 $
Gravité Média Web	Avis public - Appel d'offres No ORM2025-06	257,54 $
Groupe Sgm Inc.	Entretien éclairage de rues - (7)	1 538,18 $
Iga Ormstown	Café, lait, crème - H.V.	62,41 $
Iga Ormstown	BBQ travaux publics	79,29 $
Iga Ormstown	Café, lait, crème - H.V.	39,46 $
Interpreto	Mandat psychométrique poste direction TP	408,16 $
Jalec Inc.	20 Accès réseau (17 mobiles, 3 portatifs) Sept. 2026	343,78 $
Knox, Stephen	Surveillance examen pompiers	68,98 $
Librairie Renaud-Bray Inc.	Achat 4 livres - Bibliothèque	131,22 $
Librairie Renaud-Bray Inc.	Acaht 1 livre - Bibliothèque	28,35 $
Librairie Renaud-Bray Inc.	Achat 1 livre - Bibliothèque	42,00 $
Librairies Boyer	Achat 3 livres - Bibliothèque	46,28 $
Librairies Boyer	Achat 7 livres - Bibliothèque	176,48 $
M.R.C. Haut Saint Laurent	Quotes-parts 2026 - 3e versement	183 336,75 $
Mcclintock, les Entreprises	Bris égout - rue Church 4 sept. 2026	3 423,39 $
Mcclintock, les Entreprises	Bris aqueduc - rue Hector 8 sept. 2026	1 379,71 $

O-Max Inc	Produits nettoyage, hygiénique - H.-V. et Centre rec	187,30 $
Oxygene Industriel Girardin Inc.	Rodes à souder - Voirie	93,64 $
Oxygene Industriel Girardin Inc.	Oxygene pour bonbonnes de soudure - Garage 138A	339,23 $
Pieces D'Auto Valleyfield Inc.	VEH #35 - Ampoule tout usage	1,36 $
Pompaction Inc	Ensembles de valves, connecteurs, clapet - Égouts	2 112,11 $
Pompaction Inc	Tête de pompe doseuse - égouts	2 040,45 $
R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Crochet à grand col - Voirie	4,59 $
R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Mèche - Foret à percussion - Voirie	21,25 $
R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Piles alcaline, clé pr archivistes	34,45 $
R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Pièces pour eaux	46,04 $
R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Clé pr cantine, ruban électrique - Voirie	18,25 $
Sanibert	Toilette chauffée - 9 rue St-Paul	244,48 $
Sanibert	Toilette régulière - École CVR	215,20 $
Sanibert	Toilette régulière - École CVR	30,66 $
Sanibert	Toilette portative halte urbaine (été 2026)	215,20 $
Sanibert	Toilettes portatives parc Lindsay-Cullen (été 2026)	430,40 $
Sanibert	Toilette portative parc Mario-Dumas (été 2026)	215,20 $
Sanibert	Toilette chauffée - 9 rue St-Paul	244,48 $
Sécurité & Serrurier Clément	Appel srvc - porte accès pompiers	252,93 $
Service Informatique D.L. Inc	Accès Internet Fibre - Août 2026 - HDV	1 014,08 $
Service Informatique D.L. Inc	Accès Internet Fibre - Sept. 2026 - HDV	1 014,08 $
Servicofax	2563 copies couleurs, 3244 copies noir/blanc	260,01 $
SIMO Management Inc.	Mesure de boues étangs aérés - Réso #26-03-073	6 612,84 $
Solution Informatique de la Montérégie	Adapteur VGA, écran 24" - Dir. Voirie, R.H.	868,01 $
Stelem (Une Division d'Emco Corporation)	Caméra sonde flexible - Égouts	1 793,61 $
Technivolt Électrique Inc.	Télémétries Facturé Mensuel - Po Annuel	321,93 $
Technivolt Électrique Inc.	Remplacement automate et switch - Delage	4 181,78 $
Technivolt Électrique Inc.	Remplacement cable jeux d'eau	808,37 $
Technivolt Électrique Inc.	Station principale - débranchement pompe	464,50 $
Technivolt Électrique Inc.	Télémétries Facturé Mensuel - Po Annuel	321,93 $
Telmatik	Appels d'urgence - Septembre 2026	86,23 $
Ucmu Montérégie	Carte d'appel-nourriture pour incendie du 20 juill 26	440,00 $
	Paiement à effectuer	**285 664,47 $**

Salaires à autoriser au 30 septembre 2026 incluant

DAS Fédéral, Provincial et REER

238 685,33 $

Paiements émis durant le mois

Nom fournisseur	Description	Montant total facture
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	78.703 L - Essence VEH #42	140,01 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	53.536 L - Essence VEH #35	137,00 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	44.969 L - Essence VEH #32	80,00 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	56.211 L - Essence VEH #43	100,00 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	64.477 L - Essence VEH #35	165,00 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	32.822 L - Essence VEH #34	82,02 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	64.744 L - Essence VEH #32	110,00 $

9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	209.499 L - Essence Génératrice	504,68 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	58.183 L - Essence VEH #42	98,85 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	79.461 L - Essence VEH #43	135,00 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	56.502 L - Essence VEH #31	96,00 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	48.141 L - Essence VEH #205	115,97 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	49.373 L - Essence VEH #1005	118,94 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	56.850 L - Essence VEH #32	100,00 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	55.638 L - Essence VEH #35	139,04 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	68.225 L - Essence VEH #42	120,01 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	40.016 L - Essence VEH #205	100,00 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	100.459 L - Essence VEH #34	241,00 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	70.308 L - Essence VEH #42	130,00 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	54.083 L - Essence VEH #32	100,00 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	48.774 L - Essence VEH #35	117,01 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	71.933 L - Essence VEH #42	133,00 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	250.104 L - Génératrice	600,00 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	133.642 L - Essence génératrice	320,61 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	43.267 L - Essence VEH #32	80,00 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	54.083 L - Essence VEH #42	100,00 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	83.368 L - Essence VEH #33	200,00 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	55.184 L - Essence VEH #31	102,04 $
Bell Canada	Internet Bibliothèque du 23 août au 22 sept. 2026	180,46 $
Bell Mobilite	Ligne cellulaire DG, traitement aqueduc et TP	160,57 $
Cmp Mayer Inc.	9 - Parties faciale 3M Scoot - Pompiers	5 840,63 $
Cmp Mayer Inc.	2 Appareils respiratoire, 4 cylindre APRIA - Pompiers	34 447,12 $
Cogeco	Téléphonie alarme - Garage 138A - Sept. 2026	36,74 $
Complexe Medical Ormstown Inc	Loyer bibliothèque - Août 2026	7 012,12 $
CRCCQ (Circuit Régional des courses de chevaux du Québec)	Contribution financière - Réso #26-08-232	500,00 $
Don Hamilton	Nettoyage pompe - Poste principal	90,00 $
Don Hamilton	Nettoyage Egouts	90,00 $
Gestion Msdm Inc.	Loyer Garage 201 - Sept. 2026	2 667,42 $
Hydro-Quebec	299 000 771 848 Hyaque - 1252, Rang Dumas (station)	4 300,59 $
Hydro-Quebec	299 088 112 196 Hybur - 5 & 9 rue Gale	2 320,21 $
Hydro-Quebec	299 000 771 558 Hysoccer - 87 rue Roy	333,79 $
Hydro-Quebec	299 003 635 222 Hyabri - 15, rue St-Paul (Abri à sel)	247,72 $
Hydro-Quebec	299 000 772 911 Hygarage - 1695 Rte 138A	104,17 $
Hydro-Quebec	299 000 771 913 Hyluminair - 183 luminaires	1 536,50 $
Hydro-Quebec	299 000 771 954 Hyluminair - 151 luminaires	1 399,20 $
Hydro-Quebec	299 003 263 983 Hykiosque - 4, rue Bridge, local A8	111,73 $
Hydro-Quebec	299 000 771 442 Hyparc - 83-A rue Roy (parc)	152,33 $

Hydro-Quebec	299 000 771 780 Hyparc - 87, rue Roy (terrain de soccer)	156,88 $
Hydro-Quebec	299 000 772 713 Hyegout - Station rue Church (Borden)	111,73 $
Hydro-Quebec	299 000 772 762 Hyegout - Rue Hector (égouts)	111,73 $
Hydro-Quebec	299 000 771 491 Hycentre - 87, rue Roy (centre réc.)	881,96 $
Hydro-Quebec	299 000 772 515 Hyassai - 2145, River Rd (usine d'épuration)	3 885,14 $
Hydro-Quebec	299 000 771 657 Hyegout - 83, rue Roy (Poste principal)	1 814,45 $
Lalonde Jessie	Remb. Blocage bris sanitaire - Citoyen	431,16 $
Oh du Haut-Saint-Laurent	Contribution 2026 selon Regl 47-2007	10 000,00 $
Oh du Haut-Saint-Laurent	Contribution municipale - E/F 2025 réso 26-07-194	23 826,86 $
Ouellet Samantha	Entretien 24 août - 6 sept 26 + Caserne - Réso #24-12-312	1 752,68 $
Ouellet Samantha	Entretien 10 au 23 août 26 + Caserne - Réso #24-12-312	1 752,68 $
Pelouse Alex Gaulin	Coupe gazon août 2026 - Réso #26-03-070	6 895,05 $
Services de Rebuts Soulanges Inc.	Nettoyage de bassin - Usine d'épuration	6 362,31 $
Services de Rebuts Soulanges Inc.	Nettoyage de bassin - Aqueduc et usine d'épuration	6 744,21 $
Services de Rebuts Soulanges Inc.	Bonh.eau, ponceau Jamestown,vanne caserne/Lambton	2 925,22 $
SuperPass	SuperPass - Crédit factures essence - RC du 26-08-26	-62,51 $
Tanguay Isabelle	Remb. I. Tanguay - Bac de rangement	22,98 $
	Total	**133 610,01 $**

Factures payées sur marges de crédits

Nom fournisseur	Description	Montant total facture
Artelia Canada Inc.	Relevé, Plan et devis, Surveillance chantier	98 925,07 $
Forage Métropolitain Inc.	Forage des puits d'exploitations	112 017,84 $
Le groupe MPOTVIN	Décompte #1 p	428 409,30 $
Solmatech Inc.	Caractérisation des sols - Réso #26-06-163	5 231,36 $
	Total	**644 583,57 $**

GRAND TOTAL: 1 302 543,38 $